

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

Pension Plan AXA Multi Funds

Catégorie d'actions : Pension Plan AXA Multi Funds Capitalisation EUR (ISIN : FR0011950674)

Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à surperformer, sur un horizon long terme, l'indicateur de référence par la mise en œuvre d'une gestion active reposant sur une allocation tactique, utilisant tout type d'instruments financiers, fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, dont des titres correspondant à la catégorie « Investment Grade », un ou plusieurs marchés ou zones géographiques, dont l'Espace économique européen, et différents styles de gestion.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement permettra de gérer essentiellement via des OPCVM (ou en direct, dans la limite de 20% de l'actif net du FCP), un portefeuille d'actions et de produits de taux. Le choix des stratégies est entièrement discrétionnaire et est fonction des anticipations de la société de gestion.

La stratégie d'investissement consiste à rechercher, dans le cadre d'une gestion active et discrétionnaire, des opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés de taux, actions, et monétaires.

L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, les perspectives de gestion définies en fonction des risques/rendements attendus, une construction de portefeuille, et la sélection de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs. Les investissements se font essentiellement par la sélection d'autres OPCVM français ou européens.

Un comité d'allocation d'actifs regroupant toutes les équipes de gestion spécialisées se réunit périodiquement et identifie les opportunités d'investissement en fonction de l'horizon de placement. Sont ainsi déterminées les pondérations entre les différentes classes d'actifs, secteurs et zones géographiques ainsi que les types et véhicules d'investissement utilisés (via des OPCVM).

L'exposition sur les différentes classes d'actifs et les choix de diversification sont régulièrement revus par la société de gestion en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier et des anticipations de marché. Sont ainsi déterminées les sur/sous pondérations entre les différentes classes d'actifs, les différents marchés, les secteurs et zones géographiques ainsi que les types et véhicules d'investissement utilisés.

L'OPCVM pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

L'OPCVM peut s'exposer, en direct et/ou via des OPCVM jusqu'à 100% de son actif en actions et produits de taux sur un ou plusieurs marchés ou zones géographiques, dont l'Espace économique européen. Dans cette limite, l'OPCVM peut être exposé :

- jusqu'à 20% de son actif (en direct ou par l'intermédiaire d'OPCVM), en obligations, actions, autres titres de créances, dépôts et liquidités (tels que décrits ci-dessus) libellés dans une monnaie autre que l'euro ;
- sur les marchés actions de 15% jusqu'à 75% de son actif (en direct ou par l'intermédiaire d'OPCVM) dans les limites et selon les modalités définies dans le prospectus ;
- sur les marchés obligations et autres titres de créance de 15% à 75% de

son actif (en direct ou par l'intermédiaire d'OPCVM) dans les limites et selon les modalités définies dans le prospectus.

L'OPCVM peut être exposé au risque de change dans la limite de 20%.

L'OPCVM peut être exposé jusqu'à 20% de son actif sur la catégorie « High Yield ». Les titres correspondant à la catégorie « High Yield » (ou « haut rendement ») sont, à l'achat, de notation strictement inférieure à BBB- (chez Standard and Poor's (S&P) ou équivalent) ou ne sont pas notés et peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

Notation: L'OPCVM sélectionne des actifs dont la notation, à la date de leur acquisition, correspondent soit à la catégorie « Investment Grade » (notation minimum de BBB- sur l'échelle Standard & Poor's ou équivalent chez toute autre agence de notation) soit à la catégorie « High Yield » (notation strictement inférieure à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou équivalent chez toute autre agence de notation).

Il est entendu que la sélection de ces instruments ne se fondera pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation et reposera sur une analyse interne du risque de crédit. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Dérivés: La stratégie peut être réalisée par des investissements en direct et via des dérivés, étant entendu que la somme des investissements en direct et de l'exposition via des dérivés ne pourra pas excéder 200% de l'actif de l'OPCVM. L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence composite est le suivant : 40% de l'indice Citigroup Eurobig All Maturities TR, coupons réinvestis ; 10% de l'indice Barclays Capital Global Aggregate OECD Currency Hedged en Euro, coupons réinvestis ; 34% de l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis ; 10% de l'indice MSCI Europe Small Caps, dividendes réinvestis ; et 6% de l'indice MSCI World ex EMU TR Net, dividendes nets réinvestis. La gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison. La composition des indices est disponible sur les sites suivants : www.yieldbook.com, www.index.barcap.com et www.msci.com.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 10 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré jusqu'à 10 heures 30 (heure de Paris). Ces ordres seront exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée le jour ouvré suivant.

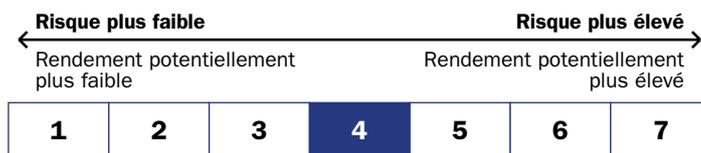
Fréquence de valorisation

La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée chaque jour de Bourse ouvré de NYSE Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours où la Bourse ne clôture pas aux heures normales de fermeture.

Minimum de souscription initiale / à chaque souscription

Minimum de souscription initiale : 300 000 euros

Profil de risque et de rendement



Le profil de risque passé ne préjuge pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs de l'OPCVM.

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS Pension Plan AXA Multi Funds

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	10.00%
Frais de sortie	10.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (pour les souscriptions: avant que celui-ci ne soit investi / pour les rachats: avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.41%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

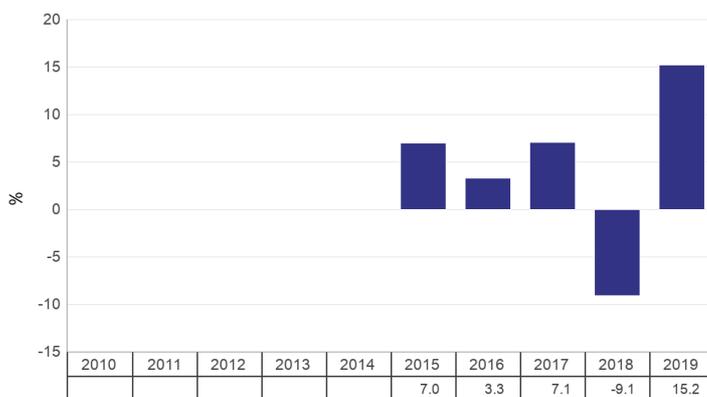
Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.axa-im.com.

Performances passées

■ Pension PlanAXA Multi Funds Capitalisation
EUR (ISIN : FR0011950674)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 22/07/2014.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Cet OPCVM est plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurances du groupe AXA.

Les parts ne peuvent être souscrites, vendues ou offertes, directement ou indirectement, à des investisseurs de détail au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers.

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site www.axa-im.com.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse <https://www.axa-im.com/en/remuneration>. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site www.axa-im.com.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.